

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE**

Séance du 14 mars 2022

Le 14 mars deux mil vingt-deux,  
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales de SAINT-JEAN DE  
GONVILLE, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Michel BRULHART, Président, en session ordinaire.

En exercice : 9

**Présents** : Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Sandrine BAIL, Valérie DI PAOLO VUAILLAT,  
Marie-Jeanne CLARET, Cécile MAGNIN

**Absent excusé** : Adeline SIBELLE (procuration à Michel BRULHART)

**Absent** : Paula MACHADO

**OBJET** : Vote du budget primitif de l'année 2022

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif du C.C.A.S. pour l'année  
2022, dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 5 656,37 €
- Section d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif du C.C.A.S. pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré.

Le Président,  
Michel BRULHART

